

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics – Construction du tramway 1ère phase - Travaux de substitution du gazon sur des plateformes du tramway concernant Bordeaux – Cenon – Lormont - Appel d’offres ouvert - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a initialement aménagé par du gazon certaines zones de la plateforme du tramway de la première phase. Aujourd’hui, il convient de substituer le gazon existant dans les zones de plateforme jugées trop vulnérables.

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire de procéder aux travaux suivants :

- retrait du gazon et de sa terre végétale ;
- retrait des installations d’arrosage automatique, et à leur bouclage aux limites des zones concernées ;
- mise en place d’un revêtement alternatif de type minéral.

La procédure choisie est celle d’un appel d’offres ouvert en vue d’un marché à prix unitaire, d’une durée de six mois incluant une période de préparation.

Le marché comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

- la tranche ferme : Travaux sur les zones de Bordeaux, Cenon et Lormont.

Les zones concernées sont les suivantes :

Bordeaux : 1 350 m² environ de plateforme, à substituer rue de Tauzia sur la ligne C (800 m² environ), et à la Porte de Bourgogne sur les lignes A et C (550 m² environ) ;

Cenon : travaux sur 250 m² environ constitués de largeurs à 60 % et de plateforme à 40% à substituer entre le rond-point de la Place des 2 Villes et la station Camille Pelletan ;

Lormont : 100 m² environ constitués pour moitié de plateforme à substituer entre les stations Lauriers et Iris.

- la tranche conditionnelle : Travaux sur les zones de Cenon et de Lormont.

Cenon : 600 m² environ de largeurs à 40 % et de plateforme à 60% à substituer entre les stations Camille Pelletan et la Morlette.

Lormont : 1 500 m² environ constitués de la plateforme engazonnée équipée de l'APS située entre les stations Gravières et Bois Fleuri.

Ces 2 zones sont équipées actuellement du système d'alimentation par le sol. Ce système sera remplacé par de la ligne aérienne de contact. Les travaux prévus au présent marché ne pourront être menés à leur terme qu'après la mise au jour des massifs LAC existants en plateforme.

Chacune des deux tranches comporte les 2 postes techniques décomposés comme suit :

- o poste technique 1 : enrobés et produits coulés ;
- o poste technique 2 : voie verte et arrosage automatique.

Le montant de la dépense globale du marché est estimé à 1 300 000 € ht (1 554 800 € TTC).

Cette dépense sera imputée au budget Annexe Transports, Programme TW 10B, Compte 231500072, CRB H340, Exercices 2008 et suivants.

En application des dispositions des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des Collectivités territoriales, le Dossier de Consultation des Entreprises, comprenant le projet de marché, est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter dans les locaux de la Direction Centrale des Achats et Marchés, au 13^{ème} étage de l'hôtel communautaire.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- ✓ à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
- ✓ à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement momentané d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise ou d'un groupement momentané d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code ;

✓ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2008

M. ALAIN CAZABONNE